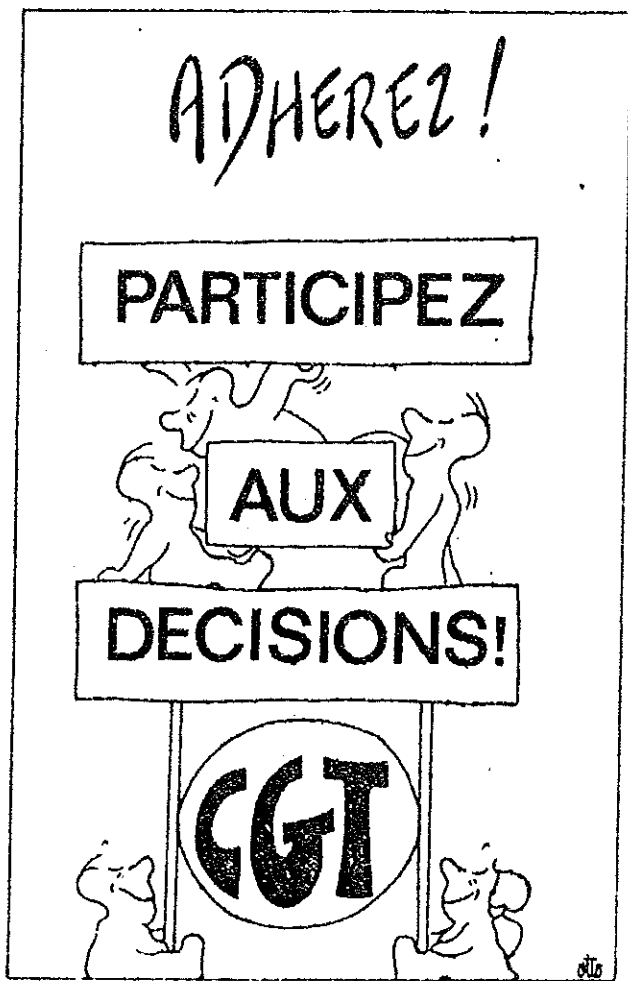


de quelle **CGT** les  
salariés du **MINISTÈRE DE**  
**LA CULTURE** ont-ils **BESOIN**



*Joanments  
préparatoires aux  
débats du He  
Congrès du SGAC-CGT  
6-7-8 décembre 1978*

# L'ESPOIR SYNDICAL

n° 28

BULLETIN D'INFORMATION DU

sept. 1978

SYNDICAT GÉNÉRAL CGT DES PERSONNELS

DES AFFAIRES CULTURELLES

# LE DEBAT EST OUVERT

"QUE LES SYNDIQUÉS DE LA CGT DISENT FRANCHEMENT CE QU'ILS PENSENT DE LA VIE DE LEUR MAISON SYNDICALE, AUSSI BIEN À PROPOS DE CE QUI LEUR PLAÎT QUE DE CE QUI POURRAIT LEUR DÉPLAIRE ;

QUE TOUTES LES CONDITIONS SOIENT CRÉÉES POUR QUE LES TRAVAILLEURS QUI SYMPATHISENT SANS ADHÉRER PUISSENT VOUS FAIRE PART OUVERTEMENT DES RAISONS POUR LESQUELLES ILS NE RÉPONDENT PAS À NOS APPELS À RALLIER LA CGT,"

AINSI S'EST EXPRIME GEORGES SEGUY, SECRETAIRE GENERAL DE LA CGT, AU MEETING DE RENTREE DU 5 SEPTEMBRE DERNIER.

C'EST A CE TRAVAIL DEMOCRATIQUE QUE LE SGAC-CGT CONVIE L'ENSEMBLE DE SES SECTIONS SYNDICALES, DANS LE CADRE DE DEUX DEBATS :

- celui du 40e Congrès Confédéral du 26 novembre au 1er décembre 1978,
- celui du 4e Congrès de notre Syndicat du 6 au 8 décembre 1978.

CES 2 CONGRES DOIVENT SE PREPARER A LA BASE DE FACON COMPLEMENTAIRE. LE PREMIER DOIT PERMETTRE D'ABORDER TOUTES LES GRANDES QUESTIONS DE LA CGT : ANALYSE DE LA SOCIETE DANS LAQUELLE NOUS VIVONS, MOYENS PROPOSES POUR LIMITER L'EXPLOITATION CAPITALISTE, TACTIQUE DES LUTTES, UNITE SYNDICALE, STRATEGIE DES LEGISLATIVES. LE SECOND DOIT CONSTITUER UNE AVANCEE DE NOTRE SYNDICAT DANS TOUS LES DOMAINES DE SA COMPETENCE, AU PLAN DU MINISTERE DE LA CULTURE.

DEJA, LE BUREAU NATIONAL VOUS A FAIT PARVENIR LE NUMERO 1043 DU PEUPLE CONCERNANT LES PROJETS DE DOCUMENTS DU CONGRES CONFEDERAL. DE LA MEME MANIERE, CE NUMERO DE L'ESPOIR SYNDICAL OUVRE LE DEBAT DE NOTRE CONGRES.

NOUS ATTENDONS DE TOUS LES SYNDIQUES DU SGAC-CGT QU'ILS LISENT ATTENTIVEMENT CES TEXTES, QU'ILS EN DEBATTENT EN ASSEMBLEES DES SYNDIQUES ET DES MILITANTS, QUE TOUT CE A QUOI ILS PENSENT SOIT LIVRE AU DEBAT FRATERNEL. NOUS SOUHAITONS AUSSI QUE DES REUNIONS OUVERTES A TOUS LES PERSONNELS SOIENT ORGANISEES PARTOUT POUR POPULARISER LES IDEES DE LA CGT ET POUR ECOUTER TOUTES LES CRITIQUES.

LES MEMBRES ELUS DU BUREAU NATIONAL SONT MANDATES POUR ETRE PRESENTS DANS CES ASSEMBLEES, SELON LES DEMANDES FORMULEES PAR LES RESPONSABLES SYNDICAUX. DES MAINTENANT, LES AMENDEMENTS PEUVENT ETRE ENVOYES A LA PERMANENCE NATIONALE, CEUX CONCERNANT LE 40E CONGRES CONFEDERAL DEVANT ETRE ADOPTES PAR LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU SGAC-CGT DES 7 ET 8 NOVEMBRE 1978 ; CEUX DU SGAC-CGT PEUVENT ETRE DEPOSES JUSQU'AU MOMENT DU CONGRES DE DECEMBRE.

NOUS SOUHAITONS A TOUTES NOS SECTIONS SYNDICALES DES DEBATS "AUDACIEUX, NOVATEURS ET CONQUERANTS".

Françoise BOSMAN

## PROJET DE RÉSOLUTION

## D'ORIENTATION GÉNÉRALE

## 1. LE RÔLE DE LA C.G.T. AVANT, PENDANT ET APRÈS LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DE MARS 1978.

Après l'échec des forces de gauche aux élections législatives de mars 1978, le pouvoir et le patronat ont cru pouvoir tabler sur le désespoir des travailleurs pour poursuivre et aggraver leur politique de super-austérité.

C'est dans ce contexte qu'a été lancée l'ouverture sociale tous azimuts avec pour double objectif :

- 1°) rechercher parmi les forces syndicales et politiques de gauche un consensus social de gestion de la crise moyennant des adaptations mineures,
- 2°) créer les conditions d'un retour à l'isolement de la C.G.T. afin de permettre la mise en oeuvre d'une politique de type social-démocrate telle que celle qui est pratiquée en Allemagne Fédérale, en Angleterre et au Portugal avec les conséquences désastreuses qu'elle comporte pour les travailleurs.

Seule de toutes les organisations syndicales, la C.G.T. a dénoncé clairement les objectifs poursuivis par le pouvoir en place et les grands groupes capitalistes. Elle a appelé les travailleurs à ne pas baisser les bras et à lutter pied à pied pour mettre en échec la politique de baisse du pouvoir d'achat, d'inégalités criantes, de chômage massif, de conditions de travail et d'existence empirées et de frustrations de toutes les aspirations nouvelles qui montent dans la société.

L'action résolue des travailleurs, notamment dans les secteurs frappés de plein fouet par la politique de redéploiement industriel, la lutte pour l'augmentation des bas salaires ou la défense des droits acquis ont mis en échec cette vaste opération de mystification à laquelle, il faut bien le constater avec regret, certains responsables syndicaux et des forces politiques de gauche ont participé et participent encore.

C'est, forte de cette situation tirée de la conscience de classe, grandie par le combat mené pour l'application et le respect du contenu du Programme Commun, que la C.G.T. entend poursuivre son action afin de créer les conditions d'une union plus solide et sur des bases de classe claires permettant de créer les conditions du vrai changement démocratique.

Les raisons de l'échec de la gauche aux élections de mars 1978 sont incontestablement le fait des divergences de la gauche qui se sont manifestées publiquement en septembre 1977. Ces divergences portaient sur les moyens à mettre en oeuvre pour imposer un réel changement de société. La C.G.T., qui ne porte aucune responsabilité dans ces divergences, était néanmoins concernée par celles-ci du fait qu'elles mettaient en cause les bases économiques et sociales de l'union pour laquelle elle a lutté et le Programme Commun de la Gauche qu'elle soutenait seule parmi les centrales syndicales.

La C.G.T., organisation syndicale qui définit son orientation en toute indépendance, a apporté son soutien actif et puissant au Programme Commun parce qu'elle y trouvait, par référence à son programme, un ensemble de mesures cohérentes, capables d'affaiblir sérieusement le pouvoir des grands groupes capitalistes et d'imprimer une dynamique sociale économique et démocratique propre à sortir le pays de la crise dans laquelle l'enfonçait et l'enfonce toujours le système capitaliste et par là-même d'ouvrir un chemin nouveau au socialisme.

Face à ces divergences, la C.G.T. devait-elle rester muette ? NON. Devrait-elle engager le grand débat qu'elle a mené ? OUI. L'intérêt des travailleurs étant en cause, il n'était pas possible à la C.G.T. qui a en charge la défense de leurs intérêts de ne pas intervenir afin que les travailleurs se déterminent, que les options fondamentales du Programme Commun soient respectées, que le seuil des nationalisations prévues et indispensables soient effectivement réalisées. La C.G.T. a toujours analysé et affirmé que sans les moyens économiques il n'y aurait pas de changement fondamental de politique et, par voie de conséquence, pas de satisfaction durable des revendications des travailleurs.

*Les délégués au 4ème Congrès du S.G.A.C.-C.G.T. considèrent qu'il était du devoir de la C.G.T. d'éclairer les travailleurs sur ce qui était en fait l'enjeu du débat. "LE CHANGEMENT FONDAMENTAL DE POLITIQUE EN METTANT EN OEUVRE LES REFORMES PROFONDES DE STRUCTURES SUSCEPTIBLES DE MAÎTRISER LES MONOPOLES CAPITALISTES ET D'OUVRIRE LA VOIE AU SOCIALISME, ou L'ADAPTATION DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE DU GRAND CAPITAL POUR REpondre A DES IMPERATIFS SOCIAUX PAR TROP INJUSTES AFIN DE FAIRE MIEUX ACCEPTER LA POLITIQUE D'AUSTERITE AUX TRAVAILLEURS, SANS REMETTRE EN CAUSE LE SYSTEME CAPITALISTE LUI-MEME".*

Mais si la C.G.T. a eu raison de mener ce grand combat avec fermeté et clairvoyance et si elle ne PORTE AUCUNE RESPONSABILITE DANS L'ECHEC DE LA GAUCHE, il est indéniable qu'elle n'a pas pu et su être suffisamment convaincante pour entraîner la masse des travailleurs à soutenir ses propositions et à agir puissamment pour qu'elles soient prises en considération par tous les partis de gauche, ce qui aurait certainement influé favorablement sur les résultats des élections.

C'est sur le terrain des réformes économiques et des structures indispensables à mettre en oeuvre que le débat a butté. Rien d'anormal à cela tant sont complexes ces problèmes et tant était forte l'idée que l'UNION était capable de tout résoudre.

Bien que par ses explications la C.G.T. ait pour sa part aidé à l'élévation du niveau de conscience de classe des travailleurs et fait progresser la connaissance des moyens économiques et réformes de structures qu'il conviendra de mettre en place pour réaliser les changements indispensables, il reste à créer les conditions d'une très large union de toutes les victimes de la politique du grand capital.

Pour ce faire, la C.G.T. doit tout mettre en oeuvre pour que les aspirations des travailleurs soient toujours mieux saisies et prises en compte. Elle doit pour cela développer à un niveau jamais égalé l'information, la participation aux décisions, aux orientations et à leur mise en application de tous ses adhérents.

La démocratie syndicale doit, en se perfectionnant constamment, être un des éléments de cette évolution de la prise en charge par les travailleurs de leurs intérêts de classe en partant sans cesse d'une analyse de classe de la société capitaliste.

Le monde des travailleurs ne pourra créer les conditions de sa libération de l'exploitation que s'il a pleinement conscience des réformes économiques en liaison étroite avec les réformes politiques qu'il est nécessaire de mettre en oeuvre pour assurer le succès de cette libération. Ce n'est qu'instruit de cette nécessité, et bien conscient des moyens à mettre en oeuvre, qu'il pourra ouvrir la voie aux changements réels et durables.

## 2. LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE QUI SE DETERIORE EXIGE L'ACTION UNIE DES TRAVAILLEURS.

Mais la réalité aujourd'hui, c'est le maintien de la droite au pouvoir avec toutes les conséquences qui en découlent pour les travailleurs d'une part et les devoirs et obligations du mouvement syndical d'autre part.

La nature de la politique de la droite et ses moyens pour tenter de l'imposer aux travailleurs n'ont pas varié. Toutes les analyses faites restent entièrement valables. Les délégués au 4ème Congrès du S.G.A.C.-C.G.T. considèrent que les travaux du 16ème Congrès de l'U.G.F.F. et du 40ème Congrès de la C.G.T. éclairent dans tous les domaines et sous tous ses aspects la politique malfaisante du gouvernement et du patronat. Les orientations et les programmes d'action adoptés par ces congrès doivent être mis en oeuvre résolument par tous les militants du S.G.A.C.-C.G.T. pour les parties qui concernent les agents de l'Etat.

C'est en se référant constamment à ces travaux que le S.G.A.C.-C.G.T. sera en mesure de définir correctement sa ligne d'action et de tenir sa place dans la lutte générale pour créer les conditions d'une union claire et solide afin d'aller de l'avant vers les changements qui restent plus que jamais indispensables. Ces changements ne deviendront possibles que si l'action est menée sans concession, en partant toujours des intérêts de classe des agents dont il a la charge.

### A) LA REALITE FRANCAISE AUJOURD'HUI

Le système capitaliste mondial s'enfonce de plus en plus dans une crise que nous avons déjà analysée dans la résolution adoptée lors de notre 2ème Congrès en novembre 1974, notamment dans le chapitre "le capitalisme au bout de lui-même". Les événements survenus depuis 4 ans confirment la justesse de cette analyse et il apparaît bien que seuls de très grands changements sociaux sont de nature à sortir notre pays de cette situation catastrophique pour la nation et toutes les couches non monopolistes. Si, pour promouvoir de tels changements sociaux, il est nécessaire que se réalise l'union de la gauche, car c'est elle qui aura la capacité politique de les mettre en oeuvre, il est néanmoins indispensable que cette union soit, pour être crédible, capable d'annoncer sans ambiguïté les moyens économiques et politiques qui seront mis en application.

L'aggravation de la crise conduit à la politique de super-austérité du 3ème gouvernement BARRE qui tente par tous les moyens de faire payer les conséquences de cette crise aux travailleurs alors qu'ils n'en sont pas les responsables. Mais cette

politique se heurte dans notre pays à une résistance acharnée de la classe ouvrière. Celle-ci dispose d'organisations syndicales et politiques qui fondent leurs analyses et leur action à partir d'une conception de classe de la société, donnant ainsi aux travailleurs des perspectives claires pour construire une nouvelle société et ne pas subir comme un mal inévitable la politique du pouvoir et du patronat.

Face à cette situation caractéristique de notre pays, qui contrairement à ce qui se passe en Allemagne Fédérale ou en Angleterre où des gouvernements sociaux-démocrates réussissent, pour le plus grand profit des monopoles capitalistes de ces pays à faire accepter leur politique d'austérité, GISCARD D'ESTAING et son équipe n'ont d'autre recours que de briser l'union de la gauche et d'entraîner dans leur sillage une fraction de la gauche sous le vocable de CONSENSUS NATIONAL.

Force est de constater que ces efforts de la droite au pouvoir, aidée par de puissantes interventions étrangères, ont permis dans un premier temps de diviser la gauche sur le contenu de son programme de gouvernement, ce qui a entraîné son échec aux élections législatives de mars 1978 et dans un deuxième temps, d'associer l'un des protagonistes de l'union de la gauche à sa politique en la personne de Robert FABRE.

Cette dangereuse orientation de certaines forces de gauche ne pourra être inversée que par l'action des travailleurs pour la défense de leurs revendications.

C'est sur cette lancée que le Président de la République a imaginé au lendemain des élections législatives "l'ouverture sociale".

Mais, après sept mois d'expérience, la réalité apparaît brutalement et le masque tombe. C'est l'intervention brutale de R. BARRE contre le droit de négociation par les syndicats des salaires dans le secteur privé avec menace de sanctions vis-à-vis des entreprises qui accepteront de donner des augmentations de salaires jugées trop élevées par le gouvernement. En clair, liberté totale des prix pour les industriels mais police pour les salaires : c'est un défi lancé aux organisations syndicales qui doit être relevé et mis en échec.

Les luttes de l'été pour la défense de l'emploi, l'amélioration du pouvoir d'achat, notamment pour les plus bas salaires, ont permis d'ouvrir des perspectives parmi les travailleurs. Dans la Fonction Publique, l'accord salarial 1978 signé par les organisations syndicales réformistes doit donner lieu à des mises au point fermes et claires de la C.G.T. et à la recherche de l'unité à la base, la position des réformistes étant très difficile à faire admettre aux agents de l'Etat. Le potentiel de lutte s'avère donc intact tant la question du pouvoir d'achat est sensible.

Sur ce fond de politique foncièrement anti-sociale, la politique étrangère du gouvernement se caractérise par une attitude agressive vis-à-vis des peuples qui luttent pour leur indépendance ou pour mettre fin à des régimes corrompus.

## B) LA REORGANISATION DU MINISTERE DE LA CULTURE

A la lumière de cette situation générale d'une part et de la situation de la Fonction Publique d'autre part, le S.G.A.C.-C.G.T. doit analyser toutes les conséquences qui en découlent pour son activité et son orientation spécifiques.

Après la formation du 3ème gouvernement BARRE, des modifications de structures ont été mises en oeuvre dans l'appareil d'Etat. Leurs buts est de toujours mieux adapter ces structures aux besoins des monopoles capitalistes et à leur redéploiement international, au détriment des intérêts fondamentaux de la France.

La création d'une part du Ministère de la Culture et de la Communication et d'autre part du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie répondent à ces objectifs et les analyses de la Commission Administrative des 8 et 9 juin 1978 se révèlent

exactes à savoir "que ces modifications de structures de l'appareil d'Etat correspondent à des orientations politiques précises qui tendent d'une part à toujours plus adapter les services de l'Etat aux intérêts des Monopoles Capitalistes et d'autre part à mieux maîtriser tout l'appareil idéologique et culturel".

*Les délégués au 4ème Congrès du S.G.A.C.-C.G.T. font confiance à la Fédération C.G.T. de l'Équipement et à ses syndicats pour intégrer dans leurs objectifs les revendications des personnels de la Direction de l'Architecture et des Unités Pédagogiques d'Architecture qui ont été regroupés dans le nouveau Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie et pour mettre en échec les orientations néfastes pour le pays que recouvre ce regroupement.*

Pour ce qui est du Ministère de la Culture et de la Communication, il est clair que l'orientation du pouvoir, si elle n'est pas nouvelle dans ses objectifs : maîtriser toujours plus l'appareil idéologique et culturel compte-tenu de l'importance du combat de classe qui se mène à ce niveau, revêt néanmoins une aggravation sans précédent.

La désignation de M. LECAT comme titulaire de ce poste ministériel est à lui seul un symbole. Il fut chargé en 1974 par le Président de la République de la réforme de l'O.R.T.F. avec les résultats que l'on connaît, à la tête de la SOFIRAD tirant les ficelles de toute la réorganisation des directions des chaînes de télévision, de radio ou de la presse écrite. Il a, dès sa nomination, présidé à la mise en place de nouvelles directions, chez HACHETTE, à l'A.F.P., de Radio Montecarlo, au journal l'Aurore, après le Figaro, France Soir et le Parisien Libéré, parachevant ainsi la mise en place de l'encadrement idéologique du pays.

Ce Ministre qui se dit Ministre de la Culture et de la Communication n'est en fait que le Ministre de l'encadrement de la Culture et de l'Information. Il ne répugne pas à avoir recours à la censure si par inadvertance le système capitaliste peut apparaître haïssable à des millions de jeunes au travers de leurs délégués au XIe Festival mondial de la jeunesse à CUBA en faisant interdire la diffusion du film de F. CASSENTI et R. DEBRAY pourtant programmé sur la 2ème chaîne.

Tous les démocrates et tous les travailleurs, et ceux du Ministère de la Culture et de la Communication, se doivent de dénoncer cette atteinte grave à la liberté de création et d'expression qui, si elle n'était pas mise en échec, comporterait des risques de fascisation.

Certes, sous la pression des luttes populaires, le pouvoir a été contraint de céder sur le droit de réponse des partis d'opposition après les déclarations et communication du gouvernement. Toutefois, ce droit n'est pas encore reconnu aux grandes centrales syndicales et la C.G.T. subit dans ce domaine des discriminations particulièrement scandaleuses, quand ses prises de positions ne sont pas systématiquement déformées.

### C) FAIRE RECULER LE POUVOIR A PARTIR DE NOS REVENDICATIONS

Conscients de la situation nouvelle créée par l'échec de la gauche d'une part et de la poursuite et l'aggravation de la politique d'austérité du pouvoir en place d'autre part, les délégués au 4ème Congrès du S.G.A.C.-C.G.T. invitent tous les adhérents du Syndicat et tous les personnels du Ministère de la Culture et de la Communication à tirer toutes les leçons de cette expérience douloureuse, à se mobiliser et à participer à toutes les luttes que la C.G.T. engagera à tous les niveaux :

- Pour la défense et la revalorisation du pouvoir d'achat des salaires, pensions et retraites,

- Contre la politique de super-austérité et de régression sociale,
- Pour la garantie d'emploi à tous les agents de l'Etat par la titularisation des auxiliaires, contractuels et vacataires,
- Pour l'amélioration des conditions de travail, d'hygiène, de sécurité et du cadre de vie,
- Pour la défense et l'amélioration de la Sécurité Sociale, grande conquête des travailleurs,
- Pour la défense et l'extension des libertés syndicales, politiques et individuelles, gravement mises en cause au Ministère de la Culture et de la Communication comme dans tout le pays,
- Pour le droit à l'information réellement libre, indépendante et diversifiée tenant compte des courants de pensée du peuple français et respectant concrètement le pluralisme,
- Pour la défense et la sauvegarde de l'indépendance nationale, la solidarité avec toutes les forces progressistes du monde en lutte contre l'impérialisme, contre ses interventions et complots dressés contre l'indépendance et la liberté des peuples,
- Pour une culture démocratique ouverte à tous et permettant l'épanouissement complet de chaque individu,
- Pour imposer la satisfaction des revendications des personnels de la Culture et de la Communication dont le contentieux s'aggrave d'année en année.

#### D) DEVELOPPER TOUJOURS PLUS LA PRATIQUE DE LA DEMOCRATIE

Pour mener à bien toutes ces activités, le S.G.A.C.-C.G.T. et ses militants doivent patiemment et avec persévérance :

- 1) Améliorer le fonctionnement et l'organisation du Syndicat
- 2) Veiller à mettre toujours mieux en pratique la démocratie syndicale tout en écartant les deux défauts qui sont apparus au sein de la C.G.T. :
  - . L'hésitation à poser les problèmes de fond et à engager le débat, hésitation découlant d'une fausse conception de l'indépendance syndicale qui va parfois jusqu'à lui substituer une sorte de neutralisme à la "ponce-pilate".
  - . L'étroitesse sectaire qui n'admet pas d'avis contraire dans la C.G.T. ou bien qui conteste le droit statutaire aux militants et dirigeants d'avoir, en dehors de l'organisation syndicale, l'activité, les responsabilités politiques de leur choix, y compris au niveau de l'expression publique.

Notre Syndicat, qui a lancé la discussion démocratique dès le lendemain de la rupture de la Gauche, a enregistré un certain retard des sections syndicales à se saisir des diverses prises de position, de celles de la Confédération comme de celles des organismes élus du S.G.A.C.-C.G.T. Si hésitation il y a eu parfois, les débats qui ont eu lieu se sont menés dans la fraternité, dans le respect de toutes les opinions. C'est là un acquis fondamental qui doit nous permettre d'avancer encore pour faire un fort S.G.A.C.-C.G.T. où chacun puisse se reconnaître.

Le renforcement de la C.G.T. et de ses syndicats ne doit pas être conçu comme une question de chapelle ou de club, mais comme le moyen indispensable et nécessaire de



promouvoir les conditions du succès des revendications d'une part, d'ouvrir les réelles perspectives du changement fondamental, qui reste plus que jamais à l'ordre du jour, en créant de meilleures conditions de l'union sur des bases claires.

*Les délégués au 4ème Congrès du S.G.A.C.-C.G.T. considèrent que c'est en mettant résolument en oeuvre toutes ces dispositions que les personnels adhéreront toujours plus nombreux à la C.G.T. car ils comprendront pleinement le sens de la devise "PLUS FORTE LA C.G.T. - PLUS GRANDS LES SUCCES".*

## E) TOUT FAIRE POUR UNE REELLE UNITE D'ACTION

Sur le terrain de l'unité d'action avec les autres organisations syndicales du Ministère, deux tendances opposées se sont manifestées depuis le 3ème congrès.

La première, ce sont les réticences ou refus quasi-systématique à l'unité d'action de la part de la C.F.D.T., de la F.E.N. et de F.O., la deuxième, c'est la quasi unanimité d'analyses sur les revendications des personnels et dans les votes exprimés dans les organismes paritaires contre les projets présentés ou les modifications de structures imposées.

Cette constatation fait apparaître clairement que les refus de l'unité d'action de la part de ces organisations sur des revendications pourtant communes sont plus d'origine politique que syndicale, même s'il est incontestable qu'il y a des divergences syndicales sur les moyens à mettre en oeuvre pour contraindre le gouvernement et notre administration à satisfaire les revendications des personnels.

*Les délégués au 4ème Congrès du S.G.A.C.-C.G.T., conscients de cette situation, considèrent que le devoir impératif des syndicats est de faire taire leurs divergences et d'organiser ensemble la riposte des travailleurs pour mettre en échec la politique autoritaire et anti-sociale du Pouvoir. Faute de le faire, l'ensemble du mouvement syndical de la Culture risque de se déconsidérer aux yeux des travailleurs et les entraîner dans une position d'attentisme et de résignation lourde de conséquences.*

*Ils mandatent donc la nouvelle direction élue pour tout mettre en oeuvre afin d'écartier les obstacles à l'unité d'action qui sont d'origine politique et pour faire en sorte que seuls les revendications et les intérêts des personnels soient pris en considération.*

*En outre, ils souhaitent que les dirigeants des autres organisations comprennent qu'il s'agit là de la volonté de tous les militants et adhérents du S.G.A.C.-C.G.T. et qu'ils ne considèrent pas cet appel à l'unité d'action comme une manoeuvre subalterne de la direction du S.G.A.C.-C.G.T.*

Certes, pour le S.G.A.C.-C.G.T. l'unité d'action doit reposer sur des bases claires de défense ferme et résolue des intérêts des personnels et d'eux seuls et à partir d'objectifs de lutte de classe et de masse.

Cette volonté d'union ne doit se traduire, pour aucune organisation, par une perte ou une aliénation de son droit à faire connaître son opinion et ses propositions aux personnels sur toutes les revendications et la tactique des luttes. L'information et le débat sont les meilleurs atouts, s'ils sont dépourvus d'une polémique stérile, pour permettre aux travailleurs de se déterminer en toute connaissance de cause.

Les délégués au 4ème Congrès du S.G.A.C.-C.G.T. sont convaincus que si toutes les dispositions et orientations qui précèdent sont mises concrètement en application, alors seront créées les conditions d'un essor de l'activité syndicale en général dans notre Ministère et du renforcement de la C.G.T. pour le plus grand profit des personnels.

Ils invitent donc tous les adhérents à s'emparer des résolutions adoptées par les délégués, à les faire connaître et discuter par tous les agents afin de les entraîner à participer à la grande tâche de la reconstruction de l'union. Cette union devra reposer sur des bases claires afin d'avancer vers le changement de société souhaité par les travailleurs ouvrant la voie à une démocratie sociale, économique et politique qui se donnera les moyens de mettre un terme à l'injustice, aux inégalités et à l'oppression, en assurant aux travailleurs la plénitude de leurs droits dans la cité et dans tous les domaines de la vie du pays.

---

## PROJET DE RÉSOLUTION SUR

## L'ORIENTATION CULTURELLE

## I - LA POLITIQUE CULTURELLE : UNE COMPOSANTE INDISSOCIABLE DE NOTRE ACTION SYNDICALE

Les questions de politique culturelle tiennent une place importante dans l'activité de notre Syndicat National.

De nombreux faits en témoignent : interventions dans les congrès confédéraux, prises de position sur les problèmes les plus importants, par exemple lors de notre conférence de presse de mars 1978, actions revendicatives, telle l'action contre la réforme de l'enseignement de l'architecture, contacts avec les groupes parlementaires sur le budget ou à l'occasion de débats comme ceux sur la loi-programme des musées ou la loi d'archives.

Les délégués au 4ème congrès considèrent que le S.G.A.C.-C.G.T. doit assumer sa responsabilité particulière qui tient au fait que les personnels du Ministère de la Culture vivent quotidiennement et dans son intégralité l'application de la politique culturelle réactionnaire du pouvoir : ils sont donc bien placés pour la dénoncer et s'y opposer.

Chargés en tant que fonctionnaires d'assurer la bonne marche d'un service public, notre rôle de syndicalistes C.G.T. est de la défendre contre les atteintes que lui fait subir le pouvoir et contre le détournement qu'il en fait au niveau de la bataille des idées et de sa propagande.

*La bataille pour le droit à la culture est l'affaire de tous : notre responsabilité se situe donc dans le cadre de la politique culturelle de la C.G.T. toute entière. Notre action doit être conçue, à partir de notre place dans le combat de classe, comme un apport à cette politique dont la Confédération a dit : " la C.G.T. se doit pour être ce qu'elle est, d'avoir une politique et une action culturelle indépendante. Elle ne peut déléguer ni ce soin ni cette autorité à personne d'autre".*

## II - L'ORIENTATION CULTURELLE DU S.G.A.C.-C.G.T.

La conception de la culture définie dans les résolutions de nos 2e et 3e congrès se situe dans la ligne de l'analyse collective menée par la Confédération pour définir le grand dessein culturel original de la C.G.T., organisation démocratique, de classe et de masse.

Plusieurs éléments peuvent la caractériser, sans en épuiser le contenu :

- pour nous, la culture doit être globale, non parcellisée et non réduite à ses seuls aspects artistiques.
- la lutte pour le droit à la culture se nourrit de l'activité générale de la C.G.T. en même temps qu'elle la stimule ; l'exigence culturelle ne peut donc se poser en soi indépendamment de l'exigence de bien-être et de démocratie.
- en matière de création, notre attachement à la liberté est fondamental, non pas par opportunisme, mais parce que toute limitation de cette liberté est une amputation de la culture, une hypothèque sur l'avenir et un manque de confiance dans l'évolution culturelle des masses.

Dans le cadre de cette orientation, les délégués au 4ème Congrès estiment que le rôle de notre syndicat est de contribuer à développer l'activité culturelle de la C.G.T., plus particulièrement dans les secteurs relevant de notre champ de syndicalisation.

### III - LA POLITIQUE CULTURELLE DU POUVOIR CAPITALISTE EN CRISE

L'aggravation de la crise du système capitaliste, le durcissement du combat de classe qui en résulte, ont rendu plus aiguës encore les caractéristiques de la conception et de la politique culturelle du pouvoir telles qu'elles ont été dénoncées lors du 3ème Congrès.

#### UNE POLITIQUE CULTURELLE DE PENURIE

Confronté à sa faillite économique et sociale, le pouvoir, pour préserver les profits des monopoles, cherche à liquider tout ce qu'il juge non rentable. Le budget de la culture stagne d'année en année autour de 0,5 % du budget total, loin du minimum nécessaire à la mise en oeuvre d'une politique culturelle cohérente.

Plusieurs moyens sont utilisés pour tenter de masquer la réalité : la notation de la pénurie par laquelle les crédits alloués à un secteur sont retirés à d'autres, le transfert des charges sur les collectivités locales qui va en s'aggravant et entraîne des situations de rupture comme dans l'enseignement artistique avec des fermetures d'écoles, le recours systématique au bénévolat devenu un véritable moyen de fonctionnement du service dans les fouilles archéologiques.

Parallèlement, la recherche de la rentabilité ou du profit conduit à mettre le patrimoine au service des intérêts privés au détriment de la collectivité : animation des Monuments Historiques par des associations privées, orientation de l'activité du Centre Georges Pompidou comme point d'appui du marché des oeuvres d'art, détournement des missions des ateliers des manufactures au service de certaines entreprises, plus grave encore est le renforcement de la main-mise des intérêts monopolistiques de la construction sur l'architecture, par le biais de la restructuration des services.

## LA RESTRUCTURATION DE L'ARCHITECTURE

Les délégués au 4ème Congrès approuvent l'analyse faite par la Commission Administrative du S.G.A.C.-C.G.T. les 8 et 9 juin 1978 sur la restructuration de la Direction de l'Architecture.

Il s'agit là d'une décision politique prise au plus haut niveau qui s'inscrit dans un processus marqué par la réforme de la gestion des Bâtiments Civils en 1976, la réforme de la profession d'architecte analysée par notre 3ème Congrès, puis par celle de l'enseignement de l'architecture.

S'il est illusoire de penser que la seule réaction des personnels des services concernés aurait pu arrêter le Conseil des Ministres dans une affaire qui met en jeu d'énormes profits du grand capital, il est évident qu'elle ne nous laisse pas indifférent.

En effet, la mise de l'Architecture sous la coupe des intérêts privés et la suppression de cette direction met en péril la mission de service public de protection du patrimoine monumental : procédures de classement rendues plus difficiles, perte de toute efficacité du contrôle des permis de construire par les architectes des Bâtiments de France, séparation de la protection du monument et de la gestion de ses abords ainsi que des secteurs sauvegardés, etc.

Les délégués au 4ème Congrès estiment qu'une lutte vigoureuse pour la défense du patrimoine doit être menée en liaison avec la lutte plus large pour la défense du cadre de vie de la population, mis en péril par la politique du grand capital. Dépassant largement le cadre revendicatif du personnel, il s'agit d'une question au coeur de la lutte politique pour une société démocratique.

## UNE POLITIQUE CULTURELLE MARQUEE PAR LA SEGREGATION SOCIALE

Au service d'une classe que la concentration capitaliste, accélérée par la crise, rend de plus en plus étroite, le pouvoir ne peut concevoir la culture que comme une affaire d'élite et un privilège : la bourgeoisie dresse des cloisons entre les diverses composantes de la culture pour en faire un moyen de ségrégation sociale.

*La mise en place de la réforme naby organisée, d'une façon encore plus structurée, la sélection dans l'enseignement qui frappe en priorité les enfants des travailleurs de plus en plus tôt.*

*Le plus grand nombre est exclu de la formation générale. La perspective du chômage à la sortie de l'école crée chez les jeunes une coupure avec le contenu de l'enseignement qui apparaît vide de sens : par sa politique antisociale et par la destruction du système éducatif qui en résulte, le pouvoir crée les conditions d'une poursuite de l'aliénation culturelle.*

Le Ministère s'oriente de plus en plus vers une politique de hiérarchisation des activités culturelles et d'opérations de prestige ne répondant pas aux exigences de la population.

A l'entendre, seul le patrimoine serait porteur de valeur et constituerait la partie raisonnable, intelligible de la culture face aux créateurs et animateurs chargés de tous les maux.

En fait, le refus de crédit de fonctionnement revient à refuser l'accès pour tous à ce patrimoine.

#### LA POLITIQUE DU PATRIMOINE

La loi-programme des musées ne saurait masquer les mauvaises conditions de conservation du patrimoine. Aucune garantie n'est donnée sur le vote chaque année des crédits inscrits, ni sur le non-détournement de ces crédits pour d'autres actions.

Concentrés sur quelques grands musées de la région parisienne, ces crédits laissent entier le problème des musées de province dont on ne peut même pas faire un inventaire précis des collections faute de moyen. L'absence totale de crédits de fonctionnement empêche une protection efficace, on l'a vu à Versailles, et empêche les musées de mener une politique active d'accès à la culture de la population.

La mise en place d'une direction du patrimoine n'a pour but que de recréer un cadre administratif pour le service des Monuments Historiques : on voit mal ce qu'y gagneront les services de l'Inventaire et des Fouilles qui doivent subir le spectacle d'une disparition, par vol ou destructions, du patrimoine, dans une proportion bien plus grande que ce que leurs moyens leur permettent d'inventorier ou de découvrir.

De la même façon dans les Archives, le travail d'inventaire ne peut suivre l'accroissement considérable des collections ; une telle carence est dénoncée par les chercheurs qui se voient interdire de fait des pans entiers de documentation. Le vote d'une loi, s'il a l'avantage de donner une définition juridique plus moderne de la notion d'archive, ne modifie rien aux conditions d'exercice de la mission de cette direction.

L'Institut de la restauration, sous couvert de protection des métiers d'art, semble avoir pour but de faciliter encore l'interpénétration entre les intérêts privés et les manufactures nationales d'art, celles-ci devenant le support de toutes les actions de recherche et de formation nécessaires mais non rentables pour le privé.

La nature juridique choisie pour l'Institut est celle d'une association loi 1901, ce qui lui permet d'échapper à tout contrôle. Le S.G.A.C.-S.G.T. estime que cet établissement doit devenir un service public administratif, dépendant du service de la création artistique ; la prise en charge par l'Etat d'une politique de développement des métiers d'art est en effet une nécessité, ceux-ci devant être considérés comme un élément du patrimoine culturel à conserver sans souci exclusif de rentabilité.

D'autres cloisons sont renforcées : les chartes culturelles et le F.I.C. permettent au pouvoir d'exercer un choix politique dans la répartition des moyens, toute politique d'ensemble de la lecture a été rendue impossible avec la séparation étanche entre lecture publique, bibliothèques d'étude et bibliothèques universitaires.

Certaines opérations de prestige sont lancées à grand bruit mais l'expérience montre que le pouvoir les freine dès qu'elles risquent de dépasser le caractère élitiste qu'il leur avait assigné : devant le succès du Centre Georges Pompidou on en étouffe le développement au nom d'une soi-disant opposition Paris-province et d'une nécessité d'en revenir aux équipements légers, si légers qu'on ne les voit toujours pas. La volonté, partiellement mise en échec, de faire passer les maisons de la culture au Ministère de la jeunesse et des sports s'inscrit dans la tentative de contrôler et limiter leurs activités, tentative que nous dénoncions lors du 3ème Congrès.

#### LE CENTRE GEORGES POMPIDOU

L'ouverture du centre a été pour le pouvoir l'occasion de développer sa propagande en le présentant comme une opération de prestige capable à elle seule de modifier les conditions de la diffusion culturelle dans le pays. Il s'inscrivait aussi dans le cadre de la volonté de privatiser les services publics.

Cette volonté a été mise en échec par le maintien de la B.P.I. en tant que service public et par les garanties obtenues pour le Musée d'Art Moderne.

L'existence de Beaubourg ne peut ni régler les problèmes de la décentralisation ni justifier le refus de l'Etat d'assumer ses responsabilités en ce domaine. De plus une "centrale de la décentralisation" pour reprendre l'expression creuse de Michel GUY paraît plus être la marque d'une tentative de récupération et de dirigisme qu'une réponse aux revendications des régions pour les moyens d'une plus grande autonomie de création et de diffusion.

Toutefois, Beaubourg est devenu un élément essentiel de la vie culturelle, dépassant largement les limites dans lesquelles le pouvoir entendait le cantonner.

Son développement est aujourd'hui systématiquement freiné par la limitation du recrutement du personnel et la systématisation des contrats à mi-temps. L'accueil du public se fait dans des conditions de plus en plus précaires faute de moyens et la direction tente d'imposer son autoritarisme dans les réalisations du centre.

Les délégués au 4ème Congrès considèrent comme indispensable d'imposer au pouvoir un fonctionnement du centre lui permettant de remplir ses missions.

#### LA CULTURE DANS LA BATAILLE DES IDEES

Dans le domaine de la culture comme ailleurs la crise, en révélant les limites historiques du capitalisme, met le pouvoir sur la défensive.

Forcé de tenir compte des aspirations nouvelles à la culture de larges couches sociales, et notamment des travailleurs, le pouvoir cherche à les dénaturer pour faire de la culture un support, dans la bataille idéologique, de sa politique rétrograde.

Les moyens de diffusion déversent un produit standardisé, sécurisant, dont toute incitation à la réflexion est absente pour mieux lui permettre de remplir sa fonction de bourrage de crâne.

Les intellectuels prenant de plus en plus conscience de la convergence de leurs intérêts avec ceux des travailleurs, le pouvoir, pour retarder cette prise de

conscience, cherche à isoler la culture du mouvement social.

La recherche est le plus souvent bannie : les créateurs sont mis en accusation au nom du goût supposé du grand public pour mieux creuser l'écart entre les intellectuels et la population.

### L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Dans ce contexte a lieu à l'heure actuelle une mise en cause violente de l'enseignement artistique et de ceux qui l'assurent. Le but recherché est de revenir sur les acquis de mai 1968 en caricaturant la réforme mise en place. En fait, la réforme de 1968 a servi d'alibi idéologique au pouvoir qui n'a pas donné les moyens budgétaires correspondants.

Aucune grande politique cohérente et novatrice n'a pu être menée à bien. Les directives du Ministère de la Culture ne font qu'entretenir des pratiques d'improvisation dans le contenu des enseignements, de confusion au plan pédagogique, d'insécurité pour les enseignants et les étudiants.

Les écoles d'art sont actuellement des lieux qui fonctionnent à l'envers et contre elles-mêmes. Elles se ferment chaque année davantage physiquement et moralement. Il conviendrait au contraire de favoriser les rencontres, les communications et les échanges à l'intérieur des établissements comme à l'extérieur pour permettre les contacts avec les artistes et la vie culturelle locale, pour préparer les étudiants à la réalité de leur future pratique sociale et professionnelle.

La C.G.T. réclame une véritable démocratisation de l'enseignement et le décloisonnement de tous les systèmes éducatifs pour que chacun puisse avoir la possibilité d'accéder réellement, et non théoriquement, à un enseignement d'expression plastique.

Les difficultés des écoles d'art ne viennent pas d'un affrontement entre "figuratifs et non-figuratifs". Ce qui est vrai, c'est que la vie artistique, culturelle et scientifique a besoin de liberté, d'indépendance et de pluralisme. Ce qu'on constate chaque jour c'est que l'enseignement artistique a besoin de crédits, de matériel, de postes, d'un statut véritable, de relations et qu'équivalences avec l'Université, de débouchés pour les étudiants.

Le chantage à la subvention est un moyen privilégié de contrôle idéologique, relayé chaque fois que nécessaire par la censure : fermetures arbitraires de centres culturels, censure pure et simple à la télévision.

La mise en place du Ministère de la Culture et de la Communication, analysée dans la résolution d'orientation générale, vient parachever l'organisation par le pouvoir de son appareil de propagande.

A l'opposé des revendications pour une régionalisation de la politique culturelle, la mise en place de directeurs régionaux sanctionne le contrôle de la technocratie administrative sur les disciplines scientifiques et culturelles et constitue une mise au pas de la province par rapport au centre de décision constitué par le Cabinet et l'Administration générale à Paris.



#### IV - LES CONDITIONS D'UNE POLITIQUE DEMOCRATIQUE DE LA CULTURE

Les délégués au 4ème Congrès condamnent la politique culturelle actuelle tant dans ses insuffisances budgétaires que dans son dirigisme et ses atteintes aux libertés.

Ils invitent les personnels à se mobiliser et à lutter pour obtenir un budget de la Culture correspondant aux besoins du pays.

La lutte pour un budget de la Culture égal au moins à 1 % du budget global reste actuelle. Toutefois, même un tel budget ne suffirait pas à créer les conditions d'une véritable politique démocratique de la culture.

*Celle-ci est conditionnée par l'amélioration des conditions de travail et la réduction de sa durée, par l'augmentation du pouvoir d'achat, par l'amélioration des conditions de vie et la démocratisation de la vie publique, par la réforme démocratique de l'enseignement, par la garantie de la liberté d'expression et de création, par une réelle décentralisation qui permette la participation démocratique de tous à l'élaboration de la politique culturelle.*

*Les délégués au 4ème Congrès invitent les militants et adhérents et tous les personnels de leurs secteurs d'activité à mener le combat pour la satisfaction de leurs revendications et pour imposer une véritable émancipation des travailleurs qui suppose que soient remplies les conditions développées dans nos résolutions d'orientation et de revendications.*

Les délégués au 4ème Congrès, hostiles à tout dirigisme et à tout cloisonnement de la culture; estiment qu'une véritable culture démocratique, liée aux transformations nécessaires de la société dans le sens du socialisme, devrait être mise en œuvre en associant l'Etat, les collectivités locales, les associations culturelles de toutes natures et les grandes centrales syndicales représentatives.

La coordination de ces divers partenaires, le respect des responsabilités de chacun, la liaison entre les différentes composantes d'une culture globale pourraient être assurée, le plus efficacement à nos yeux, par un grand Ministère de la Culture, dont le rôle ne serait pas d'exercer un contrôle tatillon sur les activités à tous les niveaux mais de veiller à ce que toutes les demandes culturelles soient assurées partout et pour tous dans le cadre d'une action décentralisée et non confisquées au profit d'une minorité ou sélectionnées sur des bases anti-démocratiques.

Les délégués au 4ème Congrès mandatent la direction élue pour améliorer les conditions d'élaboration collective des analyses de politique culturelle dans notre Syndicat. A partir de sa conception de la culture le S.G.A.C.-C.G.T. doit participer à la bataille idéologique en apportant aux personnels, et plus largement au public, son analyse sur la nature des missions culturelles de nos services.

Il doit également, à partir de son expérience notamment en matière de patrimoine, d'enseignement artistique et des autres secteurs où nous représentons la C.G.T., participer à l'enrichissement de la politique culturelle de la Confédération et tenir ainsi sa place dans le combat de classe pour l'émancipation des travailleurs.

## PROJET DE RÉSOLUTION SUR LES REVENDICATIONS

Le SGAC-CGT défend les intérêts professionnels des agents du Ministère de la Culture, qu'ils soient matériels ou moraux.

C'est ainsi que notre Syndicat s'insère pleinement dans les différents niveaux de la lutte syndicale dont le but est de limiter l'exploitation dont les travailleurs sont l'objet. Il est l'outil des revendications de portée générale, des revendications spécifiques au Ministère, des revendications particulières à une catégorie d'agents, des revendications sectorielles et organise aussi la défense des cas individuels.

Le SGAC-CGT prend donc en charge les revendications des organismes supérieurs de la CGT à qui il apporte sa contribution au moment des Congrès et dans les diverses instances élues.

Le SGAC-CGT fait siennes les revendications déterminées :

- par le 40e Congrès de la CGT (26 novembre - 1er décembre 1978) concernant toutes les questions générales des salariés,
- par le 16e Congrès de l'UNION GÉNÉRALE DES FÉDÉRATIONS DE FONCTIONNAIRES-CGT (20 - 24 juin 1978) relatif à la Fonction Publique,
- par le Congrès de la FÉDÉRATION DE L'ÉDUCATION NATIONALE-CGT (2 - 4 juin 1976) coordonnant les secteurs de l'enseignement, de la recherche et de la culture,
- par le 6e Congrès de l'UNION GÉNÉRALE DES INGÉNIEURS, CADRES ET TECHNICIENS-CGT (18 - 20 juin 1976), organisme de la CGT regroupant les ingénieurs, cadres et techniciens, premier syndicat de cadres de France.

Les délégués au 4e Congrès du SGAC-CGT approuvent l'ensemble de ces 4 chartes revendicatives qui doivent constamment être mises en pratique parmi les personnels du Ministère de la Culture, car elles constituent le fond des positions de lutte de classe de la CGT.

o  
ooooo  
o

C'est au plan du Ministère de la Culture que notre Syndicat se doit d'élaborer par lui-même l'ensemble des revendications et de les faire aboutir. Des luttes ont été menées sans relâche dans les diverses sections syndicales et au plan ministériel. Des reculs ont été imposés permettant des succès qui cependant restent très partiels. Dans tous les cas, nous nous sommes souvent durement heurtés avec une Administration figée, rétrograde, autoritaire. Le Gouvernement ne se donne pas les moyens de régler le lourd contentieux des Affaires culturelles : la culture fait partie des domaines sacrifiés par les monopoles capitalistes.

En conséquence, les grands problèmes ne font que s'aggraver, la caractéristique générale étant la non-reconnaissance des métiers spécifiques exercés aux Affaires culturelles. En plus du déclassement généralisé des fonctionnaires, les agents du Ministère de la Culture sont victimes d'un déclassement supplémentaire spécifique qui existe depuis 1959, date de création du Ministère.

Les délégués au 4e Congrès du SGAC-CGT adoptent la charte revendicative suivante :

### 1. FAIRE APPLIQUER LES ENGAGEMENTS DE 1968

Le respect et l'application intégrale de tous les points inclus dans les relevés de conclusions des négociations de mai 1968.

### 2. EXIGER LA PUBLICATION DES STATUTS

La lutte pour des statuts particuliers fait partie des orientations prioritaires du Syndicat. Bien qu'il s'agisse là de revendications très techniques et qui demandent de longues négociations sur plusieurs années du seul fait de l'Administration, le SGAC-CGT met tout en oeuvre pour l'obtention de ces textes. En effet, la publication d'un statut permet la reconnaissance des qualifications exercées, détermine clairement les fonctions à remplir, fixe le salaire et sa progression selon l'ancienneté, permet la promotion. C'est pourquoi les revendications statutaires sont primordiales pour tous les agents du Ministère de la Culture, d'autant que la sortie de ces textes

permettrait de valoriser pour la première fois correctement les métiers spécifiques du Ministère.

a) *statut de surveillance et de gardiennage :*

2 statuts sont prêts, celui des gardiens de musées (1970) et celui des magasiniers d'archives (1975). Avec le 3e statut à moderniser, celui des gardiens des Monuments Historiques et des surveillants militaires (1959) et le 4e statut celui des surveillants des établissements d'enseignement (1968), le SGAC-CGT a avancé l'idée d'un statut commun de la surveillance et du gardiennage, sauvegardant les spécialisations : Musées, Archives, Monuments, Enseignement. Devant la logique de cette revendication, l'Administration a opposé un stratagème visant à intégrer purement et simplement les gardiens dans le corps interministériel des ouvriers professionnels, par de simples arrêtés. Cette manoeuvre est en train d'échouer, ce qui montre le bien-fondé de notre revendication :

- suppression de la catégorie D,
- début de carrière au groupe III (début de la catégorie C),
- maîtrise en catégorie B.

b) *statut des personnels techniques des Bâtiments de France :*

un texte a été transmis en août 1978 au Conseil d'Etat. Il prévoit la création de 3 corps :

- les contrôleurs des travaux des Bâtiments en catégorie A,
- les techniciens des Bâtiments en catégorie B,
- les adjoints-techniques des Bâtiments en catégorie C.

Cependant, ce projet a été unilatéralement modifié par le Ministère par rapport aux élaborations précédentes, ce qui a pour résultat de laisser sans amélioration le sort de 95 % des agents techniques de l'Architecture. C'est pourquoi nous exigeons le retour au projet de 1975.

c) *statut des personnels techniques de laboratoire :*

soumis au C.T.P.M. du 3 février 1976, ce texte, dont la rédaction est achevée, a été transmis aux Ministères des Finances et de la Fonction Publique en avril 1976. Le projet prévoit la création :

- des aides-techniques de laboratoire recrutés au groupe VI (catégorie C) avec un grade unique,
- des techniciens de laboratoire en catégorie B avec débouché au grade de technicien principal.

Ce texte a été rejeté par le Ministère de la Fonction Publique. Le SGAC-CGT maintient sa revendication d'un statut global qui constitue le seul moyen de régler l'ensemble des carrières des agents concernés.

- d) *statut des enseignants des Ecoles Nationales d'Art* :  
 ce texte, achevé en 1976, se trouve auprès des Ministères des Finances et de la Fonction Publique. Ce statut de catégorie A permettrait de constituer un corps d'enseignants titulaires, les enseignants non-titulaires actuels ayant toute liberté de demander ou non leur intégration.
- e) *statut des enseignants du supérieur* :  
 ce texte, déposé aux Ministères des Finances et de la Fonction Publique, crée 2 corps de catégorie A : les professeurs et les maîtres-assistants. Le SGAC-CGT a mené une longue bataille pour la reconnaissance de la spécificité de l'enseignement de l'architecture, distinct des structures administratives de l'Université, sans pour autant nier les nécessaires liens à développer avec les disciplines universitaires.
- f) *statut des personnels des parcs et jardins de l'Architecture* :  
 Adopté à l'unanimité au C.T.P. de l'Architecture du 28 janvier 76 en tenant compte de la publication du statut interministériel des personnels ouvriers et de maîtrise de septembre 1975, ce texte est actuellement soumis aux Finances et à la Fonction Publique.
- g) *statut du personnel de la Réunion des Musées Nationaux* :  
 un statut de droit public a été rédigé en juin 1976 (statut type C.N.R.S.). Il a été déposé aux Ministères des Finances et de la Fonction Publique en juin 1978. La position prise par les pouvoirs publics sur cette question de la nature juridique des établissements sous tutelle du Ministère conditionne notre stratégie par rapport au statut du personnel de la Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites, et du Centre National de la Cinématographie, pour lesquels existe actuellement le même vide juridique.
- h) *d'une manière générale, le SGAC-CGT oeuvre à l'élaboration de statuts modernes pour tous les autres personnels n'en bénéficiant pas.*
- 2 textes statutaires ont abouti en 1978 :
- *le statut des personnels de la Recherche* définit des dispositions semblables à celles existantes pour les agents du C.N.R.S., mais les personnels restent des agents non-titulaires. C'est pour cette raison que, bien que ce statut ait apporté des améliorations immédiates, le SGAC-CGT revendique la titularisation des personnels de la recherche.
  - *le statut de la documentation* devrait être publié au Journal Officiel avant la fin de l'année 1978, avec effet au 1er janvier 1978.

### 3. ACCELERER L'AMELIORATION DES STATUTS EXISTANTS

- a) Le SGAC-CGT exige la révision des statuts des personnels des Manufactures (Sèvres, Mobilier National, Manufactures Nationales de Tapis et Tapisseries des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie) pour les adapter aux exigences d'aujourd'hui.
- b) Il revendique, dans tous les autres cas nécessaires, l'amélioration et la modernisation des textes existants.

### 4. LUTTER CONTRE LES DECLASSEMENTS CATEGORIELS

Le SGAC-CGT pose les revendications indiciaires suivantes :

- a) maintien de la catégorie A pour les corps des artistes liciers, compagnons teinturiers et des céramistes d'art des Manufactures Nationales des Gobelins et Sèvres.
- b) intégration dans l'échelle B-Type de tous les emplois relevant de la catégorie B
- c) reclassement avec effet au 1er janvier 1970 des agents des catégories C et D dont le reclassement avait été bradé en 1969 et 70 et qui n'ont obtenu un reclassement qu'à compter du 1er janvier 1971. L'Administration ne considère pas ces agents comme des fonctionnaires à part entière.

### 5. OBTENIR UNE REPARTITION EQUITABLE DES PRIMES, INDEMNITES ET HEURES SUPPLEMENTAIRES

- a) attribution à tous les agents titulaires et non-titulaires qu'ils relèvent des services extérieurs ou de l'administration centrale de primes et heures supplémentaires identiques par catégorie d'emploi. La CGT considère ces primes et heures supplémentaires comme des compléments de salaire. Le SGAC-CGT demande que soit supprimée l'archaïque notion de services centraux et services extérieurs.
- b) amélioration des indemnités diverses en fonction des services réellement rendus (leur multiplicité ne permettant pas de toutes les énumérer), et indexation de celles-ci en fonction du coût de la vie.
- c) paiement des heures supplémentaires réellement effectuées ou récupération par un temps de repos double.
- d) communication aux Syndicats de toutes les enquêtes menées par l'Administration à ce sujet.
- e) respect des avantages attribués aux personnels ; en aucun cas l'attribution de nouvelles primes ne doit entraîner une diminution des acquis, comme a tenté de le faire l'Administration avec la prime des restaurateurs des Musées.

## 6. RECHERCHER L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Les personnels du Ministère de la Culture subissent encore dans maints secteurs des conditions de travail très dégradées. Le SGAC-CGT exige :

- a) l'amélioration des conditions de travail dans le domaine des locaux, de l'hygiène et de la sécurité. A cet effet, il est urgent que tous les comités techniques paritaires de direction et le C.T.P.M. soient convoqués pour examiner l'ensemble des diverses situations.
- b) la limitation des horaires de travail à 40 heures maximum hebdomadaires en 5 jours.

## 7. FAIRE APPLIQUER LES TEXTES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Dans tous les cas, le SGAC-CGT lutte pour le respect de la législation relative à la formation professionnelle continue. Il revendique la mise en oeuvre dans tous les services de la formation professionnelle continue permettant de combattre au maximum la ségrégation sociale actuelle et tendant à ouvrir de réelles perspectives de promotion sociale pour tous les agents et principalement pour les catégories les plus défavorisées.

## 8. GARANTIR ET DEVELOPPER LES DROITS SYNDICAUX

Le SGAC-CGT mène la lutte pour le respect de la circulaire du 10 mars 1975 sur les droits syndicaux, en particulier sur les droits acquis. Il met tout en oeuvre, y compris les moyens juridiques, pour garantir les décharges de service attribuées aux permanents nationaux en fonction de la représentativité des organisations syndicales. Il développe dans toutes les sections syndicales la pratique des droits syndicaux et leur extension.

Il exige que soient poursuivies les négociations nationales sur les locaux syndicaux et sur la mise à jour des textes.

Il condamne comme illégale la circulaire du Ministère concernant les agents tenus de demeurer à leur poste en cas de grève, et veille à faire appliquer pour tous les personnels le plein exercice du droit de grève.

## 9. OBTENIR UNE VERITABLE ACTION SOCIALE ET UNE MEILLEURE GESTION DES LOGEMENTS DE FONCTION

- a) La mise en place d'un véritable service social, en faisant réclamer fonctionner le Comité de l'Action Sociale (ne plus en faire une chambre d'enregistrement) avec des crédits indispensables pour la mise en place de cantines, crèches, colonies de vacances, maison de repos, etc. au profit des agents actifs et retraités du Ministère et de leurs familles.
- b) L'attribution de crédits suffisants et de moyens en personnel et matériel pour permettre le fonctionnement de l'A.D.E.A.C., seule association représentative des personnels du Ministère.

- c) L'amélioration et la création de cantines, l'attribution de chèques-restaurants promis par A. Malraux en 1968.
- d) Des salles de repos, de jeux et de détente.
- e) Le bénéfice de l'Arbre de Noël, tant en province qu'à Paris, toutes discriminations entre services devant cesser.
- f) L'institution régulière de visites culturelles pour le personnel, notamment à l'occasion de grandes expositions, et l'attribution de billets de spectacle.
- g) L'accélération de l'amélioration des logements de fonction qui sont pour beaucoup insalubres et ne correspondent pas aux normes d'hygiène et de sécurité.
- h) L'augmentation des attributions de logements proches des lieux de travail à des loyers et charges en rapport avec les traitements.

## 10. LUTTER POUR METTRE FIN AU RECRUTEMENT DES NON-TITULAIRES

La politique du Ministère est de placer hors statut de la Fonction Publique tous les services nouvellement créés (ex. : Centre Pompidou). En matière de culture, le mot d'ordre est : défonctionnarisation, les structures étatiques classiques étant vues comme des freins à l'esprit de novation. Les personnels font largement les frais de ces situations et vivent sans garanties ni protection juridique. Dans l'ensemble du Ministère, les non-titulaires représentent 35 % des emplois. Le pourcentage atteint 80 à 100 % dans les établissements sous tutelle : Réunion des Musées Nationaux, Centre Pompidou, Centre National de la Cinématographie, Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites. Dans ces secteurs aussi se multiplie le travail à temps partiel, en direction notamment des jeunes et des femmes.

Le SGAC-CGT exige :

- a) des statuts pour les personnels des établissements sous tutelle (cf. 1er paragraphe),
- b) la transformation progressive des emplois de contractuels, auxiliaires et vacataires en postes de titulaires avec intégration des agents,
- c) l'assimilation des 400 vacataires-Barre restant au Ministère sur des postes permanents avec priorité aux concours,
- d) l'abandon du recours à l'emploi d'agents payés par indemnité par référence à l'indice 100, situation qui concerne plus particulièrement les gardiens des Monuments Historiques et des personnels relevant de la C.N.M.H.S.
- e) la fin du recrutement sur des emplois à temps partiel.



## 11. OBTENIR LE CLASSEMENT EN SERVICE ACTIF

- a) des agents des fours de la Manufacture de Sèvres,
  - b) des teinturiers de la Manufacture des Gobelins,
  - c) des monteurs en bronze du Mobilier National,
  - d) des gardiens des Grottes Préhistoriques de Dordogne
- et ouverture de négociations pour examiner les nombreuses autres catégories qui devraient bénéficier de ce classement.

## 12. AGIR POUR LE RESPECT DES TEXTES DE LA FONCTION PUBLIQUE ET POUR UNE MEILLEURE INFORMATION DANS LES SERVICES

L'autoritarisme de l'Administration ne cesse de se renforcer, à tous les niveaux de la hiérarchie. Le SGAC-CGT mène une bataille constante pour le respect des textes de la Fonction Publique : lois et décrets, Statut général des Fonctionnaires, circulaires administratives, etc., textes constamment battus en brèche par ceux qui devraient en principe scrupuleusement les appliquer.

Parallèlement, le SGAC-CGT agit pour obtenir que l'Administration organise mieux la diffusion des informations en direction des personnels, non seulement sur son fonctionnement interne (réunions paritaires, vacances de postes, notes de service, etc.) mais aussi sur les missions culturelles, techniques ou administratives des services. Le secret des affaires caractérise les orientations gouvernementales en matière d'organisation administrative du Ministère. C'est ainsi que les personnels et les syndicats ont été mis devant le fait accompli à propos de la mise en place début 1978 des 28 directions régionales des Affaires culturelles et de l'éclatement de la Direction de l'Architecture dans le courant de cette même année. C'est pourquoi le SGAC-CGT exige que les comités techniques paritaires de direction et ministériel ne soient plus considérés par l'Administration comme des organismes sans importance, mais que soit respecté leur rôle démocratique et la périodicité de leur convocation.

## 13. PRENDRE EN CHARGE TOUTES LES REVENDICATIONS SPECIFIQUES

Le SGAC-CGT développe son action en direction des diverses catégories d'agents : ce sont les revendications spécifiques concernant les femmes du Ministère, les jeunes, le personnel d'encadrement, les travailleurs originaires des D.O.M. et T.O.M., les retraités des Affaires culturelles, le travail d'analyse et de recherche étant confié aux commissions nationales dépendantes du Bureau National.

- a) Notre Syndicat prend en charge les aspirations des femmes salariées du Ministère dont les services tendent à se féminiser de plus en plus et que l'on retrouve en nombre important dans notre Syndicat, à plus de 40 %, et à tous les postes de responsabilité syndicale.

- b) De la même manière, les jeunes, spécialement attirés par le Ministère de la Culture, prennent vite conscience qu'aucune ouverture culturelle ne leur est offerte dans leur propre Ministère et luttent très nombreux avec le SGAC-CGT pour une existence plus juste et plus humaine.
- c) Par son affiliation à l'Union Générale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens-CGT (U.G.I.C.T.-CGT), notre Syndicat offre aux personnels de toute la catégorie A (administratifs, scientifiques, enseignants) et des personnels techniques de la catégorie B des possibilités spécifiques d'expression et de lutte concernant le rôle de l'encadrement, les carrières au rabais, les niveaux de recrutement, l'aspiration à une administration véritablement démocratique, l'exercice de la liberté d'expression et d'opinion. A travers leurs propres revendications, les cadres peuvent ainsi, de manière dynamique, soutenir solidairement les revendications des plus défavorisés.
- d) Compte-tenu de la présence dans notre Ministère d'un nombre important de travailleurs originaires des D.O.M. et T.O.M., qui se trouvent en général dans les emplois les plus modestes, le SGAC-CGT s'emploie à donner son soutien le plus actif à ces personnels, en prenant part aux grandes campagnes de l'U.G.F.F., et en intervenant à tous les niveaux, y compris au plan individuel, pour faire reculer les tentatives racistes ou xénophobes et faire appliquer intégralement les droits de ces agents.
- e) Le SGAC-CGT organise les retraités des Affaires culturelles. Il prend en charge leurs revendications et en particulier, conseille les agents au moment de leur départ en retraite (constitution de dossiers, calcul de la retraite, etc.). Il revendique certains droits spécifiques dont devraient bénéficier tout naturellement les ex-agents du Ministère de la Culture : droits d'entrée dans les Musées, gratuité de certaines manifestations culturelles (ex. : conférences de la C.N.M.H.S.), entrée dans les salles de spectacle, sorties collectives et création d'une maison de retraite.

o

ooooo

o

Le SGAC-CGT, soit au plan national, soit dans ses sections syndicales, s'engage à prendre en charge et à défendre jusqu'au succès toutes les revendications des travailleurs du Ministère de la Culture. Pour cela, il est primordial que les agents du Ministère renforcent sans cesse leur confiance dans notre Syndicat et s'engagent encore plus nombreux dans la lutte en qualité de syndiqués, ou de militant s'ils en font le choix.

Toutes les composantes du SGAC-CGT ont le devoir de développer le front syndical unitaire, sans lequel rien ne se fera de durable pour les personnels, car tout montre que le Gouvernement limite de plus en plus les moyens des Administrations.

Il n'y a pas de grandes et de petites revendications. Le combat syndical du SGAC-CGT doit se mener dans tous les domaines en même temps, de la revendication la plus générale à la revendication la plus particulière, au plan des améliorations immédiates comme au plan des aménagements futurs. Rien n'est à négliger, ni à sous-estimer dans notre combat syndical.

C'est ainsi que cette charte revendicative générale doit être le support des cahiers revendicatifs locaux des sections syndicales qui sont les mieux à même de porter témoignage des problèmes des salariés de leur secteur et de les rassembler sur des objectifs communs dans lesquels ils se reconnaissent. Le SGAC-CGT doit travailler, avec les sections syndicales à l'écoute des travailleurs, à développer et à diversifier encore mieux son champ d'activité pour faire en sorte d'être l'outil efficace dont les personnels du Ministère de la Culture ont besoin.

## PROJET DE RÉSOLUTION SUR

## L'ORGANISATION

I - L'ORGANISATIONA) LE SYNDICAT GÉNÉRAL : UN INSTRUMENT EFFICACE AU SERVICE DES TRAVAILLEURS.

*Les délégués au 4e Congrès ont examiné les problèmes que pose l'organisation du Syndicat Général à la lumière de l'évolution de la situation générale et des luttes revendicatives.*

*Le Syndicat Général a démontré en 8 ans d'existence qu'il était l'instrument le plus efficace pour mener les luttes générales et particulières et pour assurer la défense des intérêts des personnels.*

L'aggravation de la crise du système capitaliste fait que les problèmes des travailleurs sont de plus en plus liés les uns aux autres.

Face à l'Etat-patron, qui est notre employeur par l'intermédiaire du Ministère de la Culture et de la Communication, il est plus que jamais nécessaire d'avoir une organisation C.G.T. unique, capable de coordonner les actions générales et particulières, de riposter au niveau qui convient aux atteintes aux droits des personnels, de mettre le syndicat au plus près des travailleurs en surmontant les difficultés provoquées par la dispersion des personnels et l'émiettement des services, en coordonnant les liaisons internes de notre organisation et en faisant jouer la solidarité de tous au profit des travailleurs sur leur lieu de travail.

*Le regroupement de nos forces a aussi permis à la C.G.T. de s'imposer comme la première force syndicale au Ministère de la Culture ; les élections l'ont prouvé depuis le referendum de 1975, mais également les confrontations avec l'Administration où, seule des six organisations du Ministère, la C.G.T. est capable d'occuper tout le terrain revendicatif, entraînant souvent les autres sur ses positions, malgré l'incontestable dégradation de l'unité d'action depuis quelques années.*

Le Syndicat Général a renforcé dans nos administrations le développement des idées de lutte de classe ; le S.G.A.C.-C.G.T. a pour première tâche d'expliquer au personnel la nature du système capitaliste qui engendre la crise, la nécessité d'une rupture avec ce système pour en sortir et les dangers des tendances réformistes de compromission avec le pouvoir en place.

## B) COMMENT AMÉLIORER NOTRE ORGANISATION

Les délégués au 4e Congrès considèrent que l'idée de la nécessité d'un Syndicat Général C.G.T., pratiquant un syndicalisme de classe et de masse, a progressé parmi nos adhérents.

Toutefois, certains défauts dans notre fonctionnement doivent être évités ou corrigés.

Pour une bonne efficacité et une réelle démocratie syndicale, il est indispensable que, dans le développement de leur activité, les différents organismes progressent d'un même pas : il nous faut une direction solide, une Commission Administrative et un Bureau National assumant toutes leurs responsabilités, mais aussi des sections fonctionnant au mieux de leurs possibilités.

POUR MIEUX DEFENDRE LES INTERETS DE TOUS LES TRAVAILLEURS IL NOUS FAUT :

- renforcer la C.G.T. en nombre d'adhérents : la progression de plus de 10 % en 1977 est positive mais reste inférieure à notre objectif,
- implanter nos sections partout en surmontant les difficultés qui découlent de la structure administrative très morcelée du Ministère,
- trouver des structures syndicales souples qui permettent de nous adapter aux modifications des structures gouvernementales : c'est ainsi que nous avons établi des contacts avec la Fédération C.G.T. de l'Equipement en raison du transfert des Unités Pédagogiques d'Architecture et d'une partie de la direction de l'Architecture au Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie.

UN DEVELOPPEMENT EQUILIBRE DU SYNDICAT GENERAL ET DE SES SECTIONS SUPPOSE PLUSIEURS CHOSES :

- Il faut lutter contre la tendance à se désaisir dans certaines sections de la responsabilité des luttes parce qu'il existe une direction nationale qui suppléerait à tout. Sur le terrain, personne ne peut remplacer les cégétistes locaux pour prendre en main l'action syndicale : ce qui était évident avant l'unification en un seul syndicat général C.G.T. l'est tout autant maintenant.
- Il faut éviter de créer une coupure artificielle entre les revendications générales qu'on jugerait à tort du ressort exclusif du Bureau National et des revendications particulières dont au contraire il ne s'occuperait pas : une telle conception serait en retrait sur nos positions de lutte de classe et stériliserait notre action revendicative.
- Il faut éviter la tentation de centraliser toute notre activité : direction nationale et militants locaux doivent tous, à égalité de droits et en fonction de leurs responsabilités, participer à la mise en application de notre orientation et de nos revendications définies en congrès.

## C) LA SECTION SYNDICALE, ORGANISME PRIMORDIAL DU SYNDICAT GENERAL

Plaque tournante de l'action syndicale, la section est une structure émanant des travailleurs eux-mêmes, en prise directe avec les réalités quotidiennes. Face aux chefs de service seule la section syndicale peut rendre réelle la CGT sur le terrain.

La section permet d'obtenir la satisfaction de nombreuses revendications que des travailleurs inorganisés mettent beaucoup plus de temps à présenter et qui transitent souvent inutilement par Paris. En réglant sur le terrain tout ce qui peut l'être, la section syndicale fait la démonstration directe de l'efficacité de la C.G.T., popularise notre action en allant au devant des problèmes des travailleurs et crée les conditions du renforcement nécessaire.

*L'organisation en section facilite grandement l'exercice de la démocratie syndicale : nous savons d'expérience que la participation des adhérents isolés à la vie de l'organisation est difficile. Au contraire, créer une section c'est se donner les moyens de mieux s'insérer dans le fonctionnement de tout le syndicat.*

LA FORME DES SECTIONS PEUT ETRE DIVERSE POUR TENIR COMPTE DES REALITES :  
IL EN EXISTE PAR CATEGORIE DE PERSONNEL, PAR DIRECTION NATIONALE, PAR ETABLISSEMENT OU PAR LOCALITE, LA FORME RETENUE DEVANT ETRE CELLE QUI EST LA MIEUX RESSENTIE COMME NECESSAIRE PAR LES SYNDIQUES CONCERNES.

IL EST TOUTEFOIS NET QUE, SAUF SITUATION PARTICULIERE, LA FORME LA PLUS EFFICACE EST LA SECTION LOCALE D'ETABLISSEMENT REGROUPANT TOUS LES PERSONNELS TRAVAILLANT ENSEMBLE FACE A LEUR CHEF DE SERVICE.

*Dans les départements, on constate encore un décalage dans la syndicalisation par rapport à Paris. Les possibilités sont pourtant grandes comme en témoignent les adhésions isolées qui nous parviennent.*

*Les délégués au 4e Congrès considèrent, qu'avec la mise en place des directions régionales et le renforcement de leurs attributions, il convient plus que jamais de créer en province des sections locales regroupant les agents des différents services régionaux du Ministère.*

Le bon fonctionnement de la section passe par l'existence d'un bureau réellement constitué et déclaré à l'Administration. Il ne s'agit pas de personnaliser l'action syndicale mais l'efficacité ne peut être réelle que si la C.G.T. agit au grand jour.

*Les délégués au 4e Congrès mandatent la direction élue pour veiller à la solidité des sections, l'affaiblissement de l'une d'entre elle étant préjudiciable à l'activité du Syndicat Général dans son ensemble et au renforcement de la C.G.T.*

*Cette solidité suppose un bureau régulièrement et périodiquement élu par l'ensemble des syndiqués pour assurer la permanence de l'activité et les contacts avec le Syndicat Général, pour imposer l'obtention des libertés syndicales, pour veiller à la circulation des informations et à la tenue des assemblées des syndiqués et du personnel et assurer ainsi le développement de la démocratie syndicale.*

### C) PERFECTIONNER LE FONCTIONNEMENT DES ORGANISMES DE DIRECTION

*Les délégués au 4ème Congrès considèrent que le développement positif d'un syndicalisme de classe et de masse au service de tous a été rendu possible par le fonctionnement démocratique de notre organisation à tous ses échelons et par le respect des statuts. L'amélioration du travail collectif des organismes nationaux doit encore être poussée pour les mettre à même de mieux jouer leur rôle.*

## LA COMMISSION ADMINISTRATIVE NATIONALE

La C.A., réunie au moins deux fois par an, est l'organisme de direction entre deux congrès. Dans la pratique, ses membres ont parfois du mal à assumer cette responsabilité, leur contribution se limitant à une analyse des problèmes de leur secteur. Des efforts doivent être faits pour une meilleure préparation des réunions de la C.A., afin de lui permettre de mieux débattre la politique nationale du Syndicat et de prendre des décisions réellement collectives. Il est souhaitable, d'autre part, que les membres de la C.A. soient encore plus régulièrement en contact avec la permanence et le Bureau National, entre deux réunions, afin de suivre de plus près l'activité nationale et de contribuer à sa mise au point et à son exécution.

## LE BUREAU NATIONAL

Réuni tous les quinze jours, le Bureau National assure effectivement son rôle directeur. Son fonctionnement régulier est un facteur essentiel du renforcement de notre action syndicale, de sa continuité et de la rapidité d'intervention de la C.G.T. face à l'Administration.

Si le caractère collectif des décisions prises par le Bureau National est au niveau qui convient, un effort doit être fait pour améliorer la répartition des responsabilités, en particulier en ce qui concerne l'animation des collectifs nationaux sur des problèmes intercatégoriels ou catégoriels : un manque d'initiative sur les activités spécifiques serait préjudiciable au développement de la bataille des idées et au renforcement.

La participation des membres du Bureau National à l'exécution des décisions doit aussi être renforcée pour soulager la permanence nationale et afin que chaque membre du Bureau National ait la capacité de jouer pleinement son rôle de dirigeant national auprès des syndiqués et des travailleurs, et d'être perçu comme tel par eux.

En matière d'organisation, les délégués au 4e Congrès renouvellent la recommandation du 3e Congrès que les membres du Bureau National se répartissent par secteurs locaux le contrôle de l'implantation et du renforcement de la C.G.T.

## LE SECRETARIAT NATIONAL ET LA PERMANENCE

Chargé de veiller à l'exécution des décisions du Bureau National, le Secrétariat National a accompli sa tâche avec esprit de responsabilité mais son rôle en tant qu'organisme exécutif n'est pas réalisé au mieux notamment en raison du déséquilibre du fait que certains de ses membres sont permanents nationaux et d'autres non.

L'accroissement des tâches de la permanence nationale est réel : multiplication des réunions administratives, direction de l'activité générale, responsabilité en matière d'organisation et notamment aide permanente à apporter aux sections, coordination des problèmes intéressant plusieurs sections, participation aux travaux des organismes confédéraux : U.G.I.C.T., U.G.F.F., F.E.N.-C.G.T., U.D. de Paris. A ces tâches, s'ajoute la prise en charge des problèmes individuels des adhérents qui alourdit considérablement le travail de la permanence, parfois au détriment de l'intérêt collectif.

Les délégués au 4e Congrès estiment essentiel de créer les conditions d'un fonctionnement efficace de la permanence nationale par des mesures d'organisation permettant une meilleure répartition des tâches. Ils mandatent dans cet esprit la direction élue pour veiller à l'utilisation la plus efficace des décharges de service, décharges permettant aux secrétaires nationaux d'assurer leur mandat d'une part et décharges mises à disposition des sections dans le but de mieux coordonner l'activité syndicale entre celles-ci et la direction nationale.

.../...



## II - LES FINANCES SYNDICALES

*Si la C.G.T. est le nerf de la classe ouvrière et le soutien des travailleurs dans les actions, les cotisations elles, sont celui des organismes de la C.G.T.*

*Ce n'est pas pour rien que les précédents congrès confédéraux et nos 2e et 3e Congrès souhaitent des cotisations mensuelles allant vers le 1 % du salaire.*

*Notre Syndicat s'efforce de répondre aux besoins nouveaux qui se présentent et cherche à améliorer les moyens de fonctionnement et d'organisation, de presse et propagande mais aussi d'éducation syndicale par des moyens plus modernes et mieux adaptés.*

*A partir de ces efforts, il surgit un besoin financier plus important que la part qui revient au Syndicat Général ne peut couvrir. Pour donner à notre syndicat et à nos sections les moyens nécessaires de conduire à bien l'ensemble des activités, il convient d'améliorer la politique financière et la répartition des ristournes.*

*Les délégués aux précédents congrès de notre syndicat, conscients de l'importance des besoins et de l'importance de cette bataille pour le 1 % des cotisations mensuelles, ont franchi des étapes qui permirent un renforcement des finances mais aussi de la CGT.*

*Les délégués au 4e Congrès considèrent comme nécessaires et justifiées les décisions des précédents congrès confédéraux et nationaux du SGAC-CGT. En conséquence, ils décident de poursuivre dans cette voie les étapes tendant à aller vers le 1 % et de porter à compter du 1er janvier 1979 la cotisation mensuelle à 1/115e du salaire mensuel net et à 1 % à compter du 1er janvier 1980.*

*Ils décident également, compte-tenu des besoins que rencontre le Syndicat Général, dans l'achat de matériel de presse et propagande (papier, encre, stencils et fournitures diverses), de porter la ristourne revenant au Syndicat à 2/3 des cotisations et à 1/3 pour les sections, à compter du 1er janvier 1979.*

*Cette décision a pour but d'éviter la thésaurisation à perte de fonds non-utilisés dans les sections, mais elle ne diminue en rien les moyens de celles-ci car en cas de besoin de leur part la trésorerie générale donnerait aux sections les moyens financiers pour mener leurs actions.*

- *Les délégués au 4e Congrès, conscients des problèmes financiers et de trésorerie que rencontre le Syndicat dans les paiements des sections au Syndicat en cours d'année, recommandent des versements trimestriels des cartes placées et timbres ;*
- *souhaitent également que les sections effectuent directement les versements des cotisations aux Unions Départementales et aux sections départementales de l'U.G.F.F., au lieu de les verser comme aujourd'hui par l'intermédiaire du Syndicat Général ; cette mesure permettra un meilleur contact de nos sections avec les U.D., U.L. et l'U.G.F.F. ;*
- *appellent tous les militants à participer activement à la campagne d'explication de ces mesures financières auprès des adhérents afin de faire comprendre que c'est l'intérêt du syndicat - et partant des adhérents - de permettre le développement du fonctionnement et de l'action de notre organisation à tous les niveaux.*

*La prise en main de ces questions d'organisation et de la bataille des idées est considérée par les délégués au 4e Congrès comme les éléments déterminants du combat général que mène la C.G.T. pour réunir les conditions indispensables à l'élévation du niveau et de l'ampleur des luttes unies de la classe ouvrière et des travailleurs.*

De plus, c'est par une bonne organisation, une bonne utilisation de la presse et de la propagande, une éducation syndicale soutenue et améliorée, des finances saines au niveau des besoins, que seront créées les conditions pour un renforcement de la C.G.T. aux Affaires Culturelles afin d'en faire une véritable organisation de classe et de masse au service des travailleurs.

### III - LA PRESSE ET LA PROPAGANDE SYNDICALE DANS LA BATAILLE DES IDEES

L'adhésion à la C.G.T., aux idées de celle-ci et à ses positions repose pour une large part sur la manière et les efforts que nous faisons pour les faire connaître.

Le patronat et le gouvernement renforcent leur main-mise sur les grands moyens d'information, presse écrite et audiovisuelle, et les mettent au service de leur propagande idéologique afin d'entretenir la confusion, masquer leur responsabilité dans la faillite économique et sociale, dénaturer les positions des organisations de lutte de classe et en particulier de la C.G.T.

L'importance de cette bataille idéologique fait que plus que jamais nous ne pouvons compter que sur nous-mêmes pour faire connaître nos positions.

Pour cela nous disposons d'instruments irremplaçables :

- **LA VIE OUVRIERE,** hebdomadaire de la C.G.T., contient

tous les éléments nécessaires à l'information des travailleurs sur les réalités de la situation économique et sociale ; elle présente le bilan des luttes revendicatives dans tous les secteurs, elle nous permet de mieux connaître, donc de mieux faire connaître autour de nous, les analyses de la C.G.T.

Le contenu de la Vie Ouvrière intéresse chaque adhérent. Il convient que chacune de nos sections fasse l'effort de conviction et crée un poste de diffusion de la Vie ouvrière.

- **ANTOINETTE** apporte les éléments plus spécifiques aux

conditions de travail, de vie et au plan social des femmes salariées. Tout en veillant à conserver un caractère particulièrement attractif, c'est le seul mensuel qui s'adresse aux femmes en tant que travailleuses actives et fait barrage au bourrage de crâne de la presse féminine qui tente de réduire le rôle de la femme.

- **OPTIONS,** organe de l'U.G.I.C.T., a amélioré sa formule, en

devenant options-quinzaine, et permet donc de mieux diffuser les idées de la C.G.T. auprès des cadres et techniciens.

En plus de ces organes généraux, les délégués au 4e Congrès recommandent aux militants et aux sections elles-mêmes de s'abonner aux revues confédérales qui s'adressent plus particulièrement aux responsables de la C.G.T.

Il est indispensable que chaque section reçoive le PEUPLE qui contient toutes les prises de positions officielles de la C.G.T. Le PEUPLE est un instrument de travail indispensable à toute organisation confédérée à la C.G.T.

Au niveau de la Fonction Publique, la TRIBUNE DES FONCTIONNAIRES, organe de l'UGFF, donne toutes les informations nécessaires sur les droits et les revendications des salariées de l'Etat. Les adhérents y trouvent notamment les explications de l'UGFF sur les nouveaux textes réglementaires les plus importants.

Au niveau de notre Syndicat l'ESPOIR SYNDICAL a pour but de renforcer la coordination de tous les secteurs du Ministère et de faire connaître les positions du SGAC-CGT.

Les délégués au 4e Congrès souhaitent que l'Espoir Syndical soit encore mieux la voix de la C.G.T. auprès des travailleurs du Ministère.

La presse et la propagande dans une organisation comme la nôtre sont les éléments déterminants pour la bataille des idées et notre renforcement, ainsi que pour créer les meilleures conditions de la démocratie ouvrière, au delà de la démocratie syndicale. Mais surtout, c'est le moyen de progresser en donnant à chaque syndiqué et salarié les informations, analyses, orientations et positions nécessaires pour faire aboutir les revendications et participer pleinement à l'avènement d'une société nouvelle pour notre pays.

#### IV - L'EDUCATION SYNDICALE

Une bonne formation syndicale de tous nos militants est indispensable pour les armer des connaissances théoriques nécessaires dans la bataille idéologique que nous devons mener contre le pouvoir et pour mieux leur faire prendre conscience des principes du syndicalisme de classe et de masse afin d'améliorer notre organisation et notre action.

Les délégués au 4e Congrès réaffirment la nécessité de développer l'éducation de masse, c'est-à-dire l'initiation syndicale au niveau de chaque section par des assemblées générales permettant aux adhérents de mieux connaître les analyses de la C.G.T., d'en discuter et de faire vivre ainsi la démocratie syndicale.

Au niveau du Syndicat Général, deux stages ont été tenus chaque année. Afin d'en renforcer l'efficacité, il faudrait que les sections aient un rôle encore plus actif pour inciter leurs militants à suivre ces stages et veiller à leur proposer après le stage des responsabilités syndicales.

De même, le Syndicat doit améliorer le fonctionnement de sa commission d'éducation syndicale afin de suivre les stagiaires et de leur proposer plus systématiquement de faire un stage de niveau moyen.

Il doit veiller également à faire suivre les stages spécialisés, par exemple d'éducateurs et d'organisation.

Les délégués au 4e Congrès renouvellent la recommandation faite par le 3e Congrès aux camarades de province pour qu'ils participent aux stages organisés par les Unions départementales, unions locales et sections départementales de l'U.G.F.F. Cette décentralisation de l'action syndicale permettra une meilleure insertion de nos militants dans l'action locale de la C.G.T. et une économie sérieuse pour le Syndicat Général.

En plus de l'éducation syndicale générale, notre Syndicat doit faire porter ses efforts sur des journées d'études sur des questions spécifiques, comme par exemple la stratégie de la CGT dans les organismes paritaires.

Les délégués au 4e Congrès s'engagent à tout mettre en oeuvre pour que l'éducation syndicale soit prise en compte à tous les niveaux du SGAC-CGT, afin de renforcer la capacité de nos militants à mener les actions efficaces pour la défense des travailleurs.